



MOSELLE FIBRE

Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-165

Le 1^{er} février 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Eraldo MARRONI, M. Zénon MIZIULA, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Luc CORRADI, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Fernand LORMANT, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Thierry MICHEL, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Patrick REICHHELD, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, M. François WERNER, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU la convention de Délégation de Service Public notifiée le 22 décembre 2005, et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que ces 8 avenants,

VU le rapport n° CSR 2021-165 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 1^{er} février 2021,

CONSIDERANT l'obligation pour le Délégué de requérir l'autorisation expresse du Déléguant pour toutes conclusions de Contrats de long terme dont la durée dépasse l'échéance de la convention de DSP.

CONSIDERANT les besoins exprimés ci-dessous par le client SFR.

Contrat	Année d'engagement	Nb de brins (paire de fibre)	Longueur en m	Montant	Année de fin de l'IRU	Durée IRU
Fibre non activée Distroff	2021	1	660	22 050 €	2036	15 ans
TOTAL				22 050 €	TOTAL	

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** la signature ce contrat d'IRU pour 15 ans allant au-delà de la durée de la convention actuelle,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20
Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick WEITEN

Le Secrétaire

Patrick RISSER